

Montréal, le 27 septembre 2018

Objet : Réponse de Québec solidaire aux demandes du Conseil tribal de la nation algonquine anishinabeg

Bonjour,

Par la présente, il nous fait plaisir de répondre aux revendications que vous nous avez faites parvenir :

Revendications du Conseil tribal de la nation algonquine anishinabeg

- Participer directement à la gestion des forêts, tant au niveau des coupes forestières que dans la gestion de la faune sur ses terres ancestrales;
- Que des droits soient versés à la nation algonquine pour le prélèvement de toutes les ressources naturelles sur son territoire;
- Que le peuple algonquin puisse bénéficier des mêmes conditions mises en place dans d'autres régions du Québec envers d'autres groupes autochtones pour l'exploitation des ressources ou le développement de lieu de production d'électricité et qu'un processus soit mis en place pour régler les litiges du passé;
- Que tout le personnel employé par le gouvernement du Québec sur le territoire de la nation algonquine anishinabeg participe obligatoirement à une formation visant à les sensibiliser à la culture autochtone et plus particulièrement à la culture algonquine;
- Que des sessions de formation spéciale soit prévue pour les policiers formés au Québec et que la nation algonquine soit directement associée à cette formation.

La position de Québec solidaire est ferme et sans réserve quant au droit à la souveraineté des Premières Nations : les communautés autochtones ont le droit de décider pour elles-mêmes. Chaque décision d'un gouvernement solidaire sera prise en impliquant les communautés concernées. Nous avons toujours défendu des principes de gouvernance clairs : pouvoir politique décentralisé, services publics de proximité, protection de l'environnement et lutte aux inégalités socioéconomiques.

Québec solidaire désire que l'Assemblée nationale du Québec adopte la Déclaration des Nations Unies pour les droits des peuples autochtones. Un gouvernement solidaire fera adopter sans réserve cette déclaration et la mettra en application à l'aide de tous les moyens législatifs nécessaires.

Pour Québec solidaire, il est essentiel de s'assurer de la pleine participation des Premières Nations au développement de leur économie et à la gestion de leur territoire et de leurs ressources. Nous voulons assurer un dialogue constant avec les Premières Nations pour tout projet de développement prévu sur des territoires autochtones. Ce sont aux populations locales de décider de la pertinence d'un projet sur leur communauté, et nous nous engageons à demander un consentement libre, préalable et éclairé des communautés autochtones ainsi que la signature d'ententes avec celles-ci.

La coexistence harmonieuse entre les membres des Premières Nations et la société québécoise est absolument nécessaire pour favoriser la réconciliation entre les peuples. Québec solidaire s'engage à travailler sur un pied d'égalité avec tous les peuples autochtones pour appliquer les 94 appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation.

Finalement, le 19 septembre 2018, Manon Massé a pris l'engagement d'organiser et de tenir une rencontre de nation à nation avec les chefs des Premières Nations dans les 100 premiers jours d'un gouvernement solidaire pour parler des enjeux qui touchent leurs communautés.

Merci de nous avoir donné l'occasion de faire connaître nos orientations. Veuillez agréer mes salutations les plus solidaires,



Benoît Renaud
Responsable aux orientations

P.-S. Vous pouvez consulter nos engagements à l'adresse suivante :
<http://cdn.quebecsolidaire.net/QS-Plateforme-E%CC%81lectorale.pdf>